

## Règles de participation et de fonctionnement d'une activité de systèmes de loterie

Titulaire	<p>Nom (de l'organisme ou du conseil de foire) <b>Club de patinage artistique du Cuivre de Rouyn-Noranda Inc</b></p> <p>Numéro de licence <b>RACJ licence 2530</b></p>
Tirage	<p>Type de tirage (ex. : moitié-moitié, chasse à l'as) <b>À prix fixe</b></p> <p>Nombre de billets mis en vente <b>500 billets numérotés de 001 à 500</b></p> <p>Prix de vente de chaque billet <b>Un billet pour 20\$</b></p> <p>Endroit où les billets sont vendus et date de vente des billets <b>La promotion des billets s'effectue de personne-à-personne ou via les réseaux sociaux et les billets seront vendus par l'équipe de patinage synchronisé Les Shivas à la date de délivrance de la licence</b></p> <p>Endroit, date et heure de chaque tirage au sort <b>828 avenue Lord, Rouyn-Noranda, QC J9X 0E8, le 28 avril 2024 à 16h30</b></p> <p>Ordre dans lequel les prix seront tirés et, le cas échéant, mention selon laquelle les billets gagnants sont retirés de chaque tirage au sort subséquent <b>Du plus gros au petit prix et les gagnants seront retirés de chaque tirage au sort. Les tirages se feront en présences de public</b></p>
Prix	<p>Valeur totale des prix qui seront attribués ou pourcentage total du montant perçu lors de la vente des billets qui sera remis en prix ainsi que valeur estimée correspondant à ce pourcentage total qui proviendra de la vente de tous les billets <b>La valeur approximative de prix attribué est de 3 500\$</b></p> <p>Description sommaire de chaque prix et leur valeur au détail ou pourcentage total du montant perçu lors de la vente des billets pour chaque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le premier prix est un crédit voyage de 2500\$.</b></li> <li>• <b>Le deuxième prix est un crédit voyage de 750\$</b></li> <li>• <b>Le troisième prix est une carte cadeau de la société des alcools d'une valeur de 250\$</b></li> </ul>
Réclamation des prix	<p>Endroit où les prix doivent être réclamés <b>Les gagnants peuvent réclamer leur prix en personne par l'entremise de la personne qui a vendu le billet</b></p> <p>Délai accordé aux participants pour réclamer les prix à compter de la date du tirage <b>Les gagnants ont 12 mois pour réclamer leur prix, soit au plus tard le 28 avril 2025</b></p>